

**789 (XXX). Rapport du Secrétaire général sur les programmes d'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies**

*Le Conseil économique et social*

*Prend acte avec satisfaction* du rapport du Secrétaire général sur les programmes d'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies <sup>32</sup>.

*1132<sup>e</sup> séance plénière,  
3 août 1960.*

**790 (XXX). Assistance technique en matière d'administration publique: envoi de personnel d'exécution, de direction et d'administration**

*Le Conseil économique et social,*

*Rappelant* les résolutions 1256 (XIII) et 1385 (XIV) de l'Assemblée générale, en date des 14 novembre 1958 et 20 novembre 1959,

<sup>32</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, trentième session, Annexes, point 6 de l'ordre du jour, document E/3366.

*Prenant acte* du rapport du Secrétaire général sur l'envoi de personnel d'exécution, de direction et d'administration <sup>33</sup>,

*Considérant* que le programme expérimental d'envoi de personnel d'exécution, de direction et d'administration s'est révélé utile,

*Considérant en outre* que ce personnel est de plus en plus demandé et que l'envoi de ce personnel correspond à un besoin urgent, en particulier pour répondre aux requêtes des pays accédant à l'indépendance,

*Recommande* à l'Assemblée générale :

a) D'organiser sur une base continue l'envoi de personnel d'exécution, de direction et d'administration ;

b) De prier le Secrétaire général de continuer à consulter les institutions spécialisées et l'Agence internationale de l'énergie atomique toutes les fois que les demandes relèvent de leur compétence ;

c) De fixer à un niveau correspondant aux besoins en ce domaine les ressources financières nécessaires à cette activité.

*1132<sup>e</sup> séance plénière,  
3 août 1960.*

<sup>33</sup> *Ibid.*, document E/3370.

## QUESTIONS SOCIALES

**769 (XXX). Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés**

*Le Conseil économique et social,*

*Ayant examiné* le rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et le rapport du Comité exécutif du programme du Haut-Commissaire (troisième session) <sup>34</sup>,

*Prend acte* du rapport établi par le Haut-Commissaire pour être transmis à l'Assemblée générale, à sa quinzième session.

*1128<sup>e</sup> séance plénière,  
25 juillet 1960.*

**770 (XXX). Contrôle international des stupéfiants**

**A**

**RAPPORT DE LA COMMISSION DES STUPÉFIANTS**

*Le Conseil économique et social*

*Prend acte* du rapport de la Commission des stupéfiants (quinzième session) <sup>35</sup>.

*1129<sup>e</sup> séance plénière,  
25 juillet 1960.*

**B**

**RAPPORT DU COMITÉ CENTRAL PERMANENT DE L'OPIUM**

*Le Conseil économique et social*

*Prend acte* du rapport du Comité central permanent de l'opium sur les travaux du Comité en 1959 <sup>36</sup>.

*1129<sup>e</sup> séance plénière,  
25 juillet 1960.*

**C**

**MISSION POUR L'ÉTUDE DE LA QUESTION DES STUPÉFIANTS AU MOYEN-ORIENT**

*Le Conseil économique et social,*

*Ayant examiné* les paragraphes 54 à 65 du rapport de la Commission des stupéfiants <sup>37</sup> qui traitent du rapport

<sup>34</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, quinzième session, Supplément n° 11 (A/4378) et appendice.

<sup>35</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, trentième session, Supplément n° 9 (E/3385).

<sup>36</sup> E/OB/15 et E/OB/15/Addendum (publications des Nations Unies, numéros de vente: 59.XI.3 et 59.XI.3.Addendum).

<sup>37</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, trentième session, Supplément n° 9 (E/3385).